



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 4 décembre 2017 à 20h15
au restaurant de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

Présidence : M. Gérard Buchs, Syndic
Présents : 52 personnes dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire : Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic ouvre cette assemblée ordinaire et souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont nommés :

- Pour les chaises côté Oron : M. Stéphane Rossier, y compris la table du Conseil communal
- Pour les chaises côté Bulle : Mme Suzanne Michel

M. le Syndic prie les scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes.

Nombre de personnes présentes : 52 dont 2 personnes qui n'ont pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale et Mme Carole Savoy, collaboratrice communale. La majorité absolue se situe à 26.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet, l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 24 novembre 2017 et une publication dans la Feuille Officielle avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2017
2. Budgets 2018
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget d'investissements
 - 2.2.1 Acquisition d'un véhicule pour la voirie
 - 2.2.2 Réfection route communale AF La Comba, Saint-Martin
 - 2.2.3 Adduction d'eau et défense incendie « Clos de Sauba », Saint-Martin
 - 2.2.4 Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir », Besencens
 - 2.2.3 Acquisition et pose d'un défibrillateur
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie
4. Adhésion à la nouvelle association SLPPGV (Service de logopédie, de psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse)
5. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 mai 2017

Ce procès-verbal pouvait être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, il n'est donc pas lu ce soir.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 mai 2017 est accepté. Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budgets 2017

2.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour de plus amples informations sur le budget de fonctionnement qui se solde par un excédent de charges de CHF 17'570.00.

Total des charges : CHF 4'180'850.00

Total des revenus : CHF 4'163'280.00

ADMINISTRATION

01 Traitement du Conseil communal

L'augmentation s'explique par le nombre croissant de séances prévues pour l'année prochaine en raison des nouveaux sujets de district, comme vous avez pu lire dans les journaux. Une adaptation est prévue pour les jetons du Conseil communal ; la rémunération n'ayant pas été modifiée depuis 2012.

02 Administration générale

Le Conseil communal a décidé d'augmenter d'un échelon tous les employés communaux. Comptablement ces changements vont se répercuter tout au long de ce budget en raison des imputations internes. Nous sommes très contents de nos employés, plusieurs ont demandé de suivre des formations, ce que le Conseil a accepté, mais en leur demandant de ne pas les entreprendre la même année. Il y aura également des probables formations pour le nouveau plan comptable MCH 2 imposé par l'Etat, l'association des communes fribourgeoises et le fournisseur informatique.

L'informatique est hébergée chez notre fournisseur métier T2i. Nous étions précurseurs en choisissant cette solution l'année passée. Cette année le SITEL (Service informatique de l'état de Fribourg) a dénoncé tous les contrats d'hébergement.

ORDRE PUBLIC

Pas de grand changement. Notre charge au CSPI s'élève à CHF 50'000.-.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

La participation de la commune a baissé aussi bien pour l'école enfantine que pour le cycle scolaire obligatoire.

L'augmentation des tarifs de l'AES permet une baisse des dépenses ainsi que le gain dans le renouvellement du prêt accordé pour la construction de la nouvelle école, en raison de la baisse des taux.

CULTE, CULTURE LOISIRS

Notre participation aux dépenses du Conservatoire diminue de CHF 10'000.-. Tout le reste ne comporte que des variations minimales. A noter qu'une subvention de district sera versée pour l'association cultur@iles pour la programmation de la salle Univers@lle

Le sentier des arbres doit subir des travaux, notamment les escaliers menant au Jordil et il sera inscrit sur le site internet suisse « flowers walkers »

SANTE

Ce poste augmente en général à cause de la participation aux EMS de CHF 24'000.-. La nouvelle loi sur les personnes âgées oblige le RSSV d'augmenter ses frais administratifs puisque c'est lui qui gère les EMS du district, la répartition des personnes, les frais financiers, etc...

AFFAIRES SOCIALES

Une augmentation de CHF 3'000.- est prévue pour les crèches.

TRANSPORTS ET COMMUNICATION

Nous arrivons au bout de la rénovation de nos routes, donc les frais d'entretien des routes peut diminuer. A noter la création d'un passage pour piétons au début de la route de la Prela à Fiaugères et la location d'un silo de sel pour la saison prochaine afin de faciliter et sécuriser la manipulation.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 Approvisionnement en eau

Ce compte doit s'autofinancer. Pour ce faire, une augmentation de 10 centimes du prix de l'eau, à partir de la deuxième facture de l'année 2018, est indispensable. Elle permettra une attribution à la réserve de CHF 8'600.- sur des ventes d'eau de CHF 110'000.- .

71 Protection des eaux

Les travaux entrepris les années précédentes augmentent les amortissements obligatoires de CHF 13'000.-. Les taxes de base devraient augmenter dès que le nouveau règlement aura été présenté et accepté par l'Assemblée communale.

72 Ordures ménagères

Les frais de ramassage diminuent de CHF 5'000.-. Par contre notre participation à la déchèterie d'Oron augmente gentiment mais sûrement (86%).

8 Economie : agriculture et forêts

Aucun changement par rapport à 2017.

Dans la partie tourisme, diminution de notre cotisation à la RGV.

Un nouveau chapitre : 84 Industrie, artisanat et commerce contient notre participation annuelle au comptoir de la Veveyse, soit CHF 510.-.

9 Impôts

Les projections fournies par l'Etat nous annoncent une diminution des impôts sur le revenu de CHF 7'000.-, de CHF 4'000.- sur la fortune et de CHF 40'000.- sur le bénéfice et les personnes morales. Les autres rentrées ont été évaluées semblables au budget 2017.

Les péréquations des ressources et des besoins ne varient pas.

Comme déjà dit, deux dettes de la commune sont arrivées à l'échéance et grâce au taux bas, la commune gagne sur les intérêts de la dette pour un montant de CHF 20'000.-.

Le complexe communal continue à être entretenu pour des travaux de peinture suite aux dégâts d'eau dans le corridor et le renouvellement de plaques. Sinon rien ne change significativement. A noter qu'un loyer a été demandé au CSPI pour la salle de théorie réservée aux pompiers.

Le résultat final du budget proposé ce soir se solde par une perte de CHF 17'570.-.

Remarques ou questions

M. Roger Braillard demande quel est le taux de couverture du poste 71 Protection des eaux.

Réponse de M. Georges-Henri Débois : 83%

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le budget de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

3.2 Budget d'investissements

Total des charges : CHF 933'300.00

Total des revenus : CHF 266'250.00

Excédent de charges : CHF 667'050.00

2.2.1 Acquisition d'un véhicule pour la voirie

M. le Syndic explique que suite à la préparation pour l'expertise du Pony qui a 23 ans d'âge, le garagiste a constaté qu'une fissure sur l'essieu arrière était visible et qu'il commençait à perdre de l'huile. Cet état de chose a fait réfléchir le Conseil communal et prendre les devants pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. En effet cette fissure peut s'agrandir à tout instant et à ce moment-là l'essieu arrière devrait être changé, ce qui représenterait d'énormes frais pour un véhicule de cet âge-là et cette réparation nécessiterait des jours d'arrêts du véhicule au moment où il serait le plus utile. Par conséquent le Conseil communal a décidé de changer ce véhicule. Il a demandé des offres à l'entreprise Boschung pour un Pony ainsi qu'à l'entreprise Grandjean à Le Crêt pour un tracteur. Les avantages, inconvénients et coûts ont été étudiés. En conclusion, ce soir le Conseil communal propose l'acquisition d'un tracteur New Holland avec lame et saleuse pour un montant de CHF 71'000.-.

Remarques ou questions

M. Roger Braillard demande quelle est la différence de coût entre un Pony et un tracteur.

Réponse de M. le Syndic : le double, soit CHF 150'000.- pour un Pony.

M. Frédéric Baillard demande si c'est le même tracteur que la commune a acheté il y a 2 ans et s'il est uniquement destiné au salage et déneigement.

Réponse de M. le Syndic : en effet il s'agit du même véhicule qui peut être équipé d'autres accessoires si nécessaire (fraiseuse, balayeuse, ...).

M. Joseph Rigolet relève que le Pony possédait un pont. Il demande ce qui est prévu sur ce tracteur.

Réponse de M. le Syndic : le premier tracteur est déjà équipé d'une benne et d'une fraiseuse qui peuvent être utilisés sur les deux tracteurs. C'est pourquoi il n'est pas prévu d'acheter de benne avec ce tracteur.

2.2.1 Acquisition d'un véhicule pour la voirie

Plan de financement

Véhicule : tracteur avec équipement (lame et saieuse) 71'000.00 SFr.

Financement

Emprunt bancaire / compte de trésorerie 71'000.00 SFr.

Totaux 71'000.00 SFr. 71'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts 2.00% 1'420.00 SFr.

Amortissement 15.00% 10'650.00 SFr.

Total des charges 12'070.00 SFr.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Aucune remarque ni question.

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 49

NON : 0

ABSTENTION : 1

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Réfection route communale AF La Comba, Saint-Martin

M. Pascal Delessert donne des explications sur ce projet qui concerne la réfection du chemin de la Comba depuis la propriété de M. Flühmann jusqu'à la limite de Progens, sur 1.8 km. Comme il s'agit d'une desserte agricole partielle, la commune a déjà contacté le Service de l'agriculture pour pouvoir bénéficier du programme des subventions des améliorations foncières. Pour rappel, le subventionnement de la Confédération s'élève au maximum à 30 % et à 27% pour le Canton.

A ce stade, la commune a obtenu un accord de principe de la Confédération et du Canton pour un subventionnement total de 37%. Le % devra encore être affiné avec les différents services du Canton et de la Confédération.

Un devis a déjà été établi pour ces travaux et si l'Assemblée donne son accord, trois devis supplémentaires seront demandés

M. Laurent Grégoire demande si cette route sera déneigée après car, selon lui, pour l'instant ce n'est pas trop le cas.

Réponse de M. Pascal Delessert : cette route est déneigée actuellement et le sera également après sa réfection.

M. Charly Braillard informe que de l'eau sort de cette route et qu'elle provoque des dégâts.

M. Pascal Delessert répond qu'il s'agit d'un problème à canaliser lors des travaux pour éviter que l'eau s'infilte sous le nouveau tapis.

M. Pascal Delessert profite pour remercier tous les personnes qui oeuvrent sur le réseau communal pour leur collaboration le bon travail effectué tout au long de l'année.

M. Georges-Henri Débois commente le plan de financement suivant :

2.2.2 Réfection de la route communale AF La Comba à Saint-Martin		
Plan de financement		
Routes communales		
Route de la Comba, Saint-Martin	180'000.00 SFr.	
Divers et imprévus	9'000.00 SFr.	
		189'000.00 SFr.
TVA à déduire avant la subvention 7.7%	14'550.00 SFr.	
Montant accepté pour la subvention sans la TVA	174'450.00 SFr.	
Financement		
Subvention fédérale 20%		34'890.00 SFr.
Subvention cantonale 17%		29'000.00 SFr.
Prélèvement sur réserve		8'978.50 SFr.
Crédit nécessaire / emprunt bancaire		115'473.50 SFr.
Totaux	189'000.00 SFr.	189'000.00 SFr.
Charges financières annuelles		
Intérêts	2.00%	2'310.00 SFr.
Amortissement	7.00%	8'090.00 SFr.
Total des charges		10'400.00 SFr.

Remarques ou questions

M. Roger Braillard : quelles sont les raisons de la diminution de 10% des subventions.

M. le Syndic répond que les subventions octroyées diminuent, c'est la raison pour laquelle la commune profite de faire cette réfection de route.

M. Pascal Delessert explique que pour une partie de la route, des subventions à hauteur de 57% sont accordées car il s'agit de travaux de réfection, mais pour une autre partie de la route la subvention s'élève à 27% car c'est de la remise en état. Aussi, cette route dessert une habitation qui n'est pas agricole, c'est pourquoi un calcul de subvention a été pondéré.

La commune a déjà contacté le Service de l'agriculture et a obtenu un accord de principe pour un subventionnement à 37%.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Aucune remarque ni question.

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Adduction d'eau et défense incendie « Clos de Sauba », Saint-Martin

M. Yves Currat explique que ces travaux vont permettre à mieux desservir la défense incendie des propriétés Christian Rouiller et Gilles Hauser, ainsi que les propriétés Lionel Bussard et Bastien Chapuisat en direction de Fiaugères. Un forage dirigé sera réalisé devant l'immeuble de la rue des Courtes Poses 42 ainsi que sous la route cantonale. La commune va également profiter des travaux pour réaliser un bouclage par forage depuis la propriété feu Meinrad Currat. Les privés pourront se raccorder dans le futur sur cette canalisation qui mesure 390 m. Une alimentation d'eau est prévue avec une prise d'eau devant l'immeuble de la rue des Courtes Poses 42 en direction du bâtiment de Christian Rouiller avec le passage sous la route cantonale et la pose d'une hydrante en face de la propriété Denise Meuwly.

Des subventions de la part de l'ECAB seront versées pour ce projet.

2.2.3 Adduction d'eau et défense incendie « Clos de Sauba » Saint-Martin

Plan de financement

Total des travaux TTC	252'850.00 SFr.
Subvention ECAB 15%	-38'000.00 SFr.
Solde à charge de la commune	214'850.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune	214'850.00 SFr.	
Financement par prélèvement sur réserve		214'850.00 SFr.
Totaux	214'850.00 SFr.	214'850.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%
Amortissement	0.00%
Total des charges	

Remarques ou questions :

M. Joseph Molleyres demande si la subvention auprès de l'ECAB a déjà été demandée. M. Yves Currat répond que le plan financier a été établi sur la base d'un devis du bureau RIBI qui s'est renseigné auprès de l'ECAB pour la subvention.

M. Charly Braillard demande si l'hydrante près de la ferme feu Meinrad Currat va subsister.

M. Yves Currat répond par l'affirmative. Il y aura un bouclage pour ramener l'eau sur les Courtes Poses. Ceci améliorera le flux de l'eau et surtout la défense incendie.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

2.2.4 Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir », Besencens

M. Yves Currat informe qu'il s'agit de la construction d'une défense incendie vers le bâtiment de M. Bernard Schumacher d'une longueur de 150 m, ainsi qu'une alimentation de la ferme Schumacher sur 75 m. Le raccordement de ce bâtiment est une condition d'octroi du permis de construire afin d'éviter un bras « mort » sur le réseau. Pour ce projet l'ECAB va aussi verser des subventions, ainsi que le Service de l'agriculture via le programme « Améliorations foncières ».

Remarques ou questions :

M. Olivier Perrin demande où va se trouver la nouvelle hydrante.

Réponse de M. Yves Currat : environ à 30 m du bâtiment de Messieurs Schumacher.

M. Roger Braillard demande si la commune va se relier au bouclage sur Porsel.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

2.2.3 Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir » Besencens

Plan de financement

Total des travaux TTC	113'450.00 SFr.
Subvention AF	-45'000.00 SFr.
Subvention ECAB	-17'000.00 SFr.
Solde à charge de la commune	51'450.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune	51'450.00 SFr.	
Financement par prélèvement sur réserve		51'450.00 SFr.

Totaux	51'450.00 SFr.	51'450.00 SFr.
---------------	-----------------------	-----------------------

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%
Amortissement	0.00%
Total des charges	

Aucune remarque ni question

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

2.2.5 Acquisition et pose d'un défibrillateur

Mme Sandra Gothuey explique que le Conseil communal a mis au budget d'investissement l'achat d'un défibrillateur car il a été interpellé par les chiffres donnés par Fribourg cœur. En effet, chaque année en Suisse plus de 8000 personnes font un arrêt cardiaque. Le taux de survie actuel est de 5 à 10%. Ce chiffre peut varier de manière importante si la personne est prise en charge rapidement.

Par exemple dans le canton du Tessin, après avoir mis en place des défibrillateurs et formé des 1^{er} répondants, le taux de survie est passé de 4% à 40% et cela grâce au massage cardiaque précoce.

Concernant la formation, les personnes intéressées par le cours de 1^{er} répondant doivent avoir 18 ans révolus et être en bonne condition physique. Elles doivent être en possession d'un smartphone et être bénévoles. Fribourg cœur préconise une dizaine de 1^{er} répondants pour 1000 habitants. La commune financerait le premier cours valable pour 2 ans.

Remarques ou questions :

Mme Renée Brenci demande où sera posé le défibrillateur.

Réponse de Mme Sandra Gothuey : en principe à l'entrée de la salle polyvalente, mais à l'extérieur.

Mme Suzanne Michel demande où se trouve le défibrillateur le plus proche actuellement.

Réponse de M. Gérard Buchs : il y en a un à Porsel, à La Verrerie et plusieurs à Châtel-St-Denis.

Mme Renée Brenci pense que cela réduit le champ d'action si quelqu'un fait un malaise à Besencens par exemple.

Mme Sandra Gothuey lui répond que c'est le 144 qui contacte un « premier répondant » qui se trouve sur place et celui-ci va commencer le massage cardiaque. Pendant ce temps, quelqu'un peut aller chercher le défibrillateur.

M. Christian Rouiller précise que le plus important c'est la maintenance. Il faut vérifier les piles fréquemment pour que le défibrillateur soit opérationnel au moment où on l'utilise.

2.2.5 Acquisition et pose d'un défibrillateur

Plan de financement

Acquisition et pose 8'000.00 SFr.

Financement

Emprunt bancaire / compte de trésorerie 8'000.00 SFr.

Totaux 8'000.00 SFr. 8'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts 0.00%

Amortissement 0.00%

Total des charges _____

M. Georges-Henri Débois explique que ce montant sera prélevé sur la réserve des bâtiments communaux.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

Votation à mainlevée

OUI : 48

NON : 0

ABSTENTIONS : 2

Cet investissement est accepté.

Reports dans le budget d'investissements

M. Georges-Henri Débois passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

Report : livre historique sur Saint-Martin FR

Plan de financement sur 3 ans

Historien (30 mois à CHF 2'000.-/mois)	60'000.00 SFr.
Graphiste / photographe	9'000'00 SFr.
Imprimeur (500 exemplaires)	30'000.00 SFr.
Commission du livre (9 membres – env. 1 séance /mois sur 2 ans Président: 100.-/séance, membre 70.-/séance)	16'000.00 SFr.

Financement

Vente de livres	20'000.00 SFr.
Prélèvement sur compte de fonctionnement	95'000.00 SFr.
Totaux	115'000.00 SFr. 115'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	%
Amortissement	%
Total des charges	

Report : assainissement de bâtiments hors zone secteur Le Froumi

Plan de financement

Raccordement de 4 bâtiments

Travaux de génie civil	150'000.00 SFr.
Projet et direction des travaux	21'000.00 SFr.
Prestations géomètre	4'500.00 SFr.
Permis de construire, pertes de culture et divers	8'500.00 SFr.

Financement

Taxe de base (4 bâtiments)	7'500.00 SFr.
Unités locatives (4 bâtiments)	16'200.00 SFr.
Participation des propriétaires privés	48'000.00 SFr.
Solde à la charge de la commune	112'300.00 SFr.
Totaux	184'000.00 SFr. 184'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	2'300.00 SFr.
Amortissement	4.00%	4'500.00 SFr.
Total des charges		5'800.00 SFr.

Remarques ou questions :

M. Bernard Gobet demande si les travaux du Livre historique ont pris du retard étant donné que le budget est reporté.

M. le Syndic répond que cet investissement est prévu sur 3 ans. M. Nicoulin a déjà débuté son travail de recherches et a fait de magnifiques découvertes, notamment un règlement communal de 1807.

Approbation du budget des investissements

Total des charges : CHF 933'300.00

Total des revenus : CHF 266'250.00

Excédent de charges : CHF 667'050.00

Votation à mainlevée

OUI : 50

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements 2018 est accepté à l'unanimité.

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Luc Maillard pour des remarques à la commission financière concernant le plan financier sur 5 ans 2017-2021. Ce document est joint au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie

M. le Syndic informe que suite à la démission de M. Frédéric Sonney en raison de son départ de la commune, le Conseil communal doit nommer un nouveau membre pour le remplacer. C'est M. Stéphane Molleyres qui est proposé pour faire partie de cette commission. M. Molleyres habite à la route de la Praela à Saint-Martin. Il a 42 ans, marié et père de 2 enfants. Il a effectué un apprentissage de menuisier et actuellement il gère sa propre entreprise de construction générale.

M. le Syndic demande si l'assemblée a une autre proposition à faire pour cette nomination.

Votation à mainlevée

OUI : 50

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. Stéphane Molleyres est nommé membre de la commission d'aménagement et d'énergie et il en est remercié.

4. Adhésion à la nouvelle association SLPPGV (Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse)

M. Cédric Borer explique que la loi scolaire du 23 mai 1985 exigeait des communes qu'elles assurent un service qui a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et par des examens et des traitements en matière de logopédie. Etant donné que la plupart des communes ne pouvaient pas mettre sur pied pour elles-mêmes un tel service, les Communes de la Glâne et de la Veveyse ont décidé d'unir leurs efforts et de collaborer pour créer les Services de psychologie et de logopédie. Un groupe de travail réunissant des représentants des milieux intéressés a élaboré la convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988 et qui est toujours en vigueur à ce jour. Les communes de Romont et de Châtel-St-Denis avaient accepté de constituer le support juridique de ces services auxiliaires scolaires.

Situation actuelle et problématique

Cette manière de faire a donné satisfaction. Toutefois, les communes n'étaient représentées que par les deux Conseillers communaux des chefs-lieux et d'un Conseiller communal par district qui représentait d'une part l'Association des communes de la Glâne et d'autre part l'Association des communes de la Veveyse. Comme la commune pilote était différente en fonction de la période administrative (une période Châtel-St-Denis, une période Romont), tous les cinq ans, les dispositions légales appliquées aux Services auxiliaires scolaires changeaient en fonction de l'organisation de la commune pilote. En cas de litige, de procès, d'engagement, nous n'aurions pas pu définir clairement qui représentait les Services auxiliaires scolaires. De plus, tenant compte de la nouvelle loi scolaire, de la fusion de plusieurs cercles scolaires, des engagements financiers importants de ces dernières années, en particulier pour les locaux, et afin que toutes les Communes puissent prendre part aux décisions, la seule solution pour répondre à la loi sur les communes était de créer une nouvelle associatio

Lors de l'assemblée constitutive, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association. Les personnes qui fonctionnaient déjà comme membres de la commission ont été nommées membres du comité.

Aucune question ni remarque

Votation à mainlevée

OUI	: 50
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

L'adhésion à la nouvelle association SLPPGV est acceptée.

5. Divers

5.1 Déchèterie d'Oron

M. Yves Currat explique que la commune d'Oron cherche une solution pour la gestion des plastics car elle a constaté une grande augmentation en raison de l'introduction de la taxe au sac et de l'augmentation du prix d'incinération. De plus, il y a eu des problèmes avec la compacteuse. Actuellement aucune décision n'est en vue pour 2018.

M. Roger Braillard demande si le Conseil communal a des nouvelles concernant la rénovation de la déchèterie.

M. le Syndic lui répond par la négative. C'est encore trop tôt.

5.2 Marché de Noël

M. le Syndic rappelle que le samedi 9 décembre 2017, aura lieu la traditionnelle distribution de sapins de Noël et la deuxième édition du marché de Noël à Saint-Martin. Une trentaine d'artisans locaux accueilleront les visiteurs dans la salle polyvalente.

5.2 Confrérie de la Saint-Martin

Cela fait déjà 21 ans que la commune de Saint-Martin est jumelée avec la Foire de la Saint-Martin à Vevey et le Conseil communal se rend à la foire chaque année le mardi de la bénichon. C'est en 1996 qu'une charte a été signée par le Syndic de la commune de Saint-Martin de l'époque, M. Joseph Molleyres, et le Préfet de la Veveyse M. Bernard Rohrbasser. Pour notre grande fidélité à cette charte, la Confrérie de la Saint-Martin nous a cette année honorés en nous citant commune d'honneur de la Confrérie de la Saint-Martin de Vevey. C'est un pas supplémentaire dans les échanges cordiaux et amicaux entretenus entre les membres de la Confrérie et le Conseil communal qui se retrouvent régulièrement pour une soirée de rencontre et d'amitié.

5.3 La Parole est donnée aux citoyens

Mme Renée Brenci souhaite savoir pourquoi la commune n'a pas demandé à la Croix Fédérale de préparer le vin chaud cette année pour le marché de Noël.

M. Georges-Henri Débois répond que cette année ce n'est pas la commune qui va s'occuper des boissons mais l'école, afin de financer la venue du cirque Gomette et Gabatcho l'année prochaine.

Selon **M. Charly Braillard** il y a trop de gravier autour du cimetière. Il pense qu'il faudrait créer une bande bétonnée ou goudronnée pour les piétons.

M. Jean-Louis Aebischer répond qu'à ce moment-là il faudrait qu'elle soit de la même largeur que la lame pour le déneigement.

M. Stéphane Molleyres parle de l'arrêt de bus des écoliers à la route de la Praela, dans le virage. Les voitures roulent vite et les enfants attendent dans le coin proche du virage. Il demande la possibilité d'aménager ou définir une zone pour que les enfants soient plus en sécurité.

M. le Syndic répond que le Conseil communal en prend note.

M. Pascal Delessert rappelle que la commune s'est dotée d'un radar pédagogique qui est installé sur divers endroits du territoire communal afin de sensibiliser les usagers de la route. Il relève que près de l'école plusieurs véhicules ont été détectés entre 80 et 90km/h. Ce radar devrait permettre de modérer et d'adapter les vitesses. A noter aussi que la Gendarmerie pose régulièrement des radars sur le territoire communal. Le Conseil communal a également entrepris des démarches auprès du canton pour trouver des solutions afin de sécuriser la route de la Prela. Cette route est considérée comme route de transit pour aller sur Châtel-St-Denis, c'est pourquoi il n'a pas été possible de créer plus d'infrastructures qu'un trottoir. Toutefois, un passage pour piétons sera marqué prochainement.

M. Charly Brillard propose de poser un radar vers le pont de la Mionna pendant une semaine durant l'été car il a constaté que les automobilistes roulent beaucoup trop vite sur ce tronçon.

M. le Syndic répond que la Gendarmerie vient effectuer des contrôles de vitesse régulièrement à cet endroit-là entre autre. Le Conseil communal a aussi fait une demande pour déplacer la limitation 50 km/h sur ce tronçon mais le canton l'a refusée car il n'y a pas suffisamment de constructions le long de la route.

M. Laurent Grégoire fait savoir que le problème est identique sur la route de Grattavache à Fiaugères.

M. Stéphane Molleyres demande si c'est le canton qui définit les endroits des panneaux de signalisation et demande si durant l'hiver un sens unique ne pourrait pas être appliqué sur la route de la Prela.

M. Pascal Delessert répond qu'effectivement c'est le canton qui donne l'autorisation pour la pose des panneaux de signalisation et M. le Syndic répond qu'un sens unique ne serait pas autorisé.

M. Gérard Guillet demande à quelle heure les pointes de vitesses à 90 km/h ont été relevées près de l'école.

M. Pascal Delessert répond qu'elles se sont produites durant la nuit mais que pendant la journée des pointes jusqu'à 70 km/h ont été constatées à cet endroit-là.

Mme Gisèle Aebischer demande pourquoi la route cantonale au milieu du village n'est plus marquée.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de directives du canton et que maintenant les routes cantonales ne sont plus marquées à l'intérieur des localités, probablement pour une question d'économie.

M. Roger Brillard estime que ceci est aberrant car les automobilistes n'ont plus de repères en cas de pluie la nuit.

M. Jean-Claude Rossier rajoute que le canton se base sur la réglementation de l'OFROU.

M. Joseph Rigolet constate qu'il existe un décrochement sur la route de la Prela en montant en direction de Fiaugères. Il demande s'il y aurait la possibilité de l'aménager en place d'évitement.

M. le Syndic répond que le Conseil communal prend note de cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les citoyens pour la confiance témoignée au Conseil communal, l'intérêt qu'ils portent au fonctionnement de leur commune, ainsi qu'à leur présence à l'assemblée de ce soir. Il remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018.

Au nom du Conseil communal, il clôt l'assemblée à 21h30 et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues et de lui-même, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie M. le Syndic, pour son travail et bonhomie.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La Secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 7 décembre 2017